
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 février 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Monsieur Sébastien LAURIN, Commandant du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal.

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 32.

CA25 28 001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces du maire

Le maire souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillers-ères à se présenter, puis adresse des vœux de succès, de santé et de bonheur en ce début d'année 2025.

Pour ce premier conseil d'arrondissement de l'année, il aborde les sujets d'intérêt suivants : la mise en place des restrictions de circulation sur le pont et dans les rues avoisinantes pendant une période de deux (2) semaines, le calendrier des travaux d'aménagement du pont et le respect de la limite de vitesse de 40 km/heure, l'opération de déneigement des rues de l'arrondissement, et la diffusion sur le web et sur la page Facebook de l'arrondissement de la programmation complète des activités familiales d'hiver. Il se réjouit de la panoplie d'activités offertes, telles que le Ciné famille ou l'Hiver Blizard, un carnaval destiné aussi bien aux enfants qu'aux adultes et qui aura lieu durant la semaine de relâche du 28 février au 9 mars.

En dernier lieu, il invite la conseillère du district de Sainte-Geneviève, madame Suzanne Marceau à expliquer l'origine et le bien-fondé des *Journées de la persévérance scolaire* qui se déroulent du 10 au 14 février 2025.

Ensuite, le maire d'arrondissement encourage les citoyens de l'arrondissement à porter le ruban vert et blanc en guise de soutien à la persévérance scolaire.

Finalement, il adresse ses vœux de paix, de réflexion et de partage à tous ceux et celles qui observent la période du Ramadan.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement cède ensuite la parole à monsieur Laurin, commandant du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Monsieur Laurin remercie le maire, les membres du conseil et salue l'assemblée avant de faire le point sur les activités des deux derniers mois.

Les sujets d'intérêt se résument comme suit :

Sécurité routière : Plusieurs barrages routiers ont été érigés à différents endroits entre le 2 décembre et le 21 décembre dernier, notamment en matière de capacité de conduire affectée par l'alcool ou d'autres substances et sur la vérification de pneus. Ces barrages ont mené à l'émission de constats d'infraction et d'arrestations.

D'autres opérations sont à prévoir dans les prochaines semaines, parmi celles-ci, l'une ciblera les motoneigistes. Également, cette année, le poste de quartier 3 poursuit les opérations de sécurité routière aux abords des écoles de l'arrondissement. Une opération se tiendra également sur les comportements à risques lors des opérations de déneigement. Finalement, il y aura une présence policière aux endroits accidentogènes sur le territoire.

En ce qui a trait à la criminalité, des agents ont procédé à l'arrestation de deux (2) suspects pour introduction par effraction dans une résidence.

Aussi, des policiers ont participé à une séance d'information et de réseautage en lien avec la violence conjugale.

Le commandant termine sa présentation en soulignant vouloir travailler en étroite collaboration avec les partenaires.

Le maire invite le coordonnateur de la sécurité publique, monsieur Alexandre Héroux à s'adresser à l'assemblée. Monsieur Héroux expose le bilan des opérations du service de la sécurité publique pour l'année 2024. Il souligne la présence sur le territoire d'une équipe de 5 membres, dont 3 patrouilleurs actuellement en devoir. Il donne les statistiques du nombre d'appels reçus, les avertissements remis ainsi que le nombre de constats émis. Il poursuit avec les statistiques sur les activités en lien avec le domaine public, le nombre d'évictions et de requêtes de citoyens.

Pour conclure, le coordonnateur indique qu'en 2025 les interventions porteront davantage sur la propreté de l'arrondissement, surtout en ce qui concerne le respect de la réglementation.

Le maire invite les citoyens en salle à la période de questions pour les affaires policières et la sécurité publique.

Monsieur Robert Samoszewski

- Disponibilité les fins de semaine du personnel de la sécurité publique de l'arrondissement.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 48

Monsieur François Fortin

- Représentant de plusieurs commerçants de L'Île-Bizard.

Dépôt d'une pétition - pertes monétaires importantes à la suite de *La Coupe des Présidents*

Monsieur Fernand Dugas

- S'informe des raisons de la zone de 30 km /hr sur la rue Cherrier entre Jacques-Bizard et la montée de l'Église

Monsieur Robert Samoszewski

- Suivi de la pétition envoyée au maire d'arrondissement en septembre 2024.

Dépôt d'une pétition - sécurité routière secteur des rues Ouimet, Des Prés et Jacques-David

Madame Nicole Lemyre

- Réparation du lampadaire situé au 355 Des Prés.

Fin : 20 h 05

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 05

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau annonce que l'anneau de glace au parc Robert-Sauvé est ouvert. Elle se réjouit que les citoyens puissent l'utiliser pendant les activités lors du prochain Carnaval l'Hiver B!zard Elle demande toutefois l'aménagement d'un lieu chauffé pour chausser les patins.

Fin : 20 h 09

CA25 28 002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 3 décembre 2024.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 3 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA25 28 003

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 19 novembre 2024;
- du compte rendu de la séance du comité de sécurité publique, circulation et mesures d'urgence du mercredi 18 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1259452002

CA25 28 004

Déclaration - 21e édition des Journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « **La persévérance fait toute la différence** »; un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de toutes les étudiant.e.s ;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif ;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : *les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De proclamer la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiant.e.s et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « **La persévérance fait toute la différence** » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA25 28 005

Accorder un contrat à Excavation Gricon inc. pour la construction d'un égout pluvial dans la rue Saint-Louis à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Budget total de 866 417,08 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 787 651,89 \$ + contingences (10%): 78 765,19 \$) - Appel d'offres public # 2023-12 (7 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

1.D'accorder à Excavation Gricon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un égout pluvial dans la rue Saint-Louis à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 651,89 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2023-12);

2.D'autoriser une dépense de 78 765,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3.D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1250543001

CA25 28 006

Octroyer une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2024.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1.D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$, taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2024;

2.D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1255880001

CA25 28 007

Octroyer une contribution financière à PME Mtl Ouest-de-l'Île pour l'année 2024 d'un montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière à PME Mtl Ouest-de-l'Île pour l'année 2024 d'un montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1257905001

CA25 28 008

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2024 et du 1er au 31 décembre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2024 et du 1er au 31 décembre 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259452003

CA25 28 009

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial à l'adresse sise au 3328, rue Saint-Maurice correspondant au lot 4 299 223 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un bâtiment commercial à l'adresse sise au 3328, rue Saint-Maurice correspondant au lot 4 299 223 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

QUE les avant-toits au-dessus des portes en façade avant principale soient de couleur bois naturel.

Et avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique de Roxton de couleur blanc satin
 - o Clin de fibre de bois pressé de couleur noir ébène
- Les portes, les soffites, les fascias et les contours des fenêtres en aluminium/hybride de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1247905031

CA25 28 010

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 560, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 560, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.02 1259606001

CA25 28 011

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 292, avenue des Cèdres composée du lot 4 298 337 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché sur la propriété située au 292, avenue des Cèdres composée du lot 4 298 337 du cadastre du Québec, sous la condition suivante :

- QUE l'implantation du garage détaché soit reculée de 60 centimètres par rapport à la façade principale de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1259606002

CA25 28 012

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des portes et des fenêtres d'un bâtiment résidentiel à l'adresse sise au 1-11, rue Louis-Roch correspondant au lot numéro 4 589 351 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement des portes et des fenêtres d'un bâtiment résidentiel à l'adresse sise au 1-11, rue Louis-Roch correspondant au lot numéro 4 589 351 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1259606003

CA25 28 013

Second projet de résolution - Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 3 décembre 2024, le premier projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève par sa résolution CA24 28 232;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, le second projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer l'article 6 de la résolution CA22 28 042 par le texte suivant :

« Une demande de permis, complète et conforme à la résolution CA22 28 042 ainsi qu'aux autres dispositions de règlement de zonage CA28 0023, doit être déposée avant le 1^{er} février 2026. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la résolution CA22 28 042 sera nulle et sans effet. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1249606015

CA25 28 014

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 février 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 février 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1259350001

Dépôt de documents – Novembre et Décembre 2024

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA25 28 015

Levée de la séance

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 février 2025 à, 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2025.